

ROYAN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
de la  
**Charente-Maritime**

COMMUNE de \_\_\_\_\_

ARRONDISSEMENT  
de **Royan**

Extrait du Registre des <sup>à voter sans la</sup> Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

**Logements de l'Oasis avenant avec l'Entreprise BERNARD**

Séance du **cinquante et un deux**  
de novembre \_\_\_\_\_ Royan

**Un mil neuf cent**, le \_\_\_\_\_ du mois  
de \_\_\_\_\_, le Maire \_\_\_\_\_, le Conseil Municipal de \_\_\_\_\_

s'est assemblé au lieu ordinaire **le 26 Octobre** sous la <sup>présidence de</sup> \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ **Ch. REGAZONI, Veysière** <sup>ordinaire</sup>  
**Chamboulan, Bujard, Jacquet-Seugnet, Guillaud** <sup>extraordinaire</sup>

d'après convocations faites le \_\_\_\_\_  
Council- Couzinet- Chazeaud- Boushet- Main-  
Dobey- Pougé- Mlle Rikosky-  
Étaient présents : MM. \_\_\_\_\_

Représentés : M. Thirion par M. Couzinet

Absents : MM. \_\_\_\_\_

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, ont été conformé-  
**ment à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.**

M. \_\_\_\_\_, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions, qu'il a acceptées.

**sur la proposition de la Commission des Finances**  
M. le Président a ouvert la séance et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant de 4.442 frs ( quatre mille quatre cent quarante deux frs ) à passer avec l'Entreprise BERNARD, adjudicataire du lot de menuiserie relatif à l'aménagement de 3 logements dans un baraquement communal transféré de " La Clairière " sur le terrain communal de l'Oasis.

Objet : travaux de menuiserie non prévus au devis soumis à l'adjudication ( calfeutrement et pose de plinthes dans les dépendances )

Financement : crédit de 1.306.020 francs  
Ch. XXXIII, art .7 ( B.S. et A.S. )

Montant des travaux exécutés par l'entreprise BERNARD 384.442 francs ( montant de la soumission : 380.000 frs + travaux supplémentaires : 4.442 francs )

51089

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

DATE  
de l'attachage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

APPROUVE

La Rochelle, le 22 Dec. 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Illisible

Fait et délibéré à ROYAN  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 26 Dec. 1951  
Le Maire.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,



VILLE DE ROYAN

DEMONTAGE ET REMONTAGE d'UN BARAQUEMENT  
AU FRONTON DES 1<sup>o</sup> CASES

Adjudication du 5 Juillet 1951  
approuvée le 20 sept. 1951

AVENANT A PROCES VERBAL D'ADJUDICATION

ENTRE : Charles REGAZONI, Maire de la Ville de ROYAN  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Croix de Guerre 1914-1918  
Autorisé par délibération en date du 2 novembre 1951  
du Conseil Municipal.

ET : M. BERNARD Baile, entrepreneur de menuiserie, Bd Albert  
ler à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Le montant de l'adjudication du deuxième lot ( charpen-  
te menuiserie- couverture - quincaillerie serrurerie ) des travaux  
de démontage et remontage d'un baraquement est porté de trois cent  
quatre vingt mille francs (360.000 frs) à la somme de trois cent  
quatre vingt quatre mille quatre cent quarante deux francs  
( 384.442 francs ), en raison des travaux supplémentaires de  
calfeutrement effectués aux chais et buanderies .

ARTICLE 2 - Le devis des travaux faisant l'objet du présent avenant  
s'établit comme suit :

Poste de plinthes pour calfeutrement

32 mètres linéaires à 5 frs = 160 francs  
Coefficient 34,7 - soit :  
160 frs x 34,7 = 5.552 frs

Rabais 20 % ( art. 4 parag. 4  
du Cahier des charges) 1.110

Reste à payer : 4.442 -

ARTICLE 3 - Les frais d'enregistrement du présent avenant sont à la  
charge de l'entrepreneur .

L'Entrepreneur

A ROYAN, le 2 décembre 1951

Le Maire

*Baile*

POUR COPIE COMPOSER  
Royan, le 26 Dec. 1951  
Le Maire

*Baile*



*Regazoni*

APPROUVE  
La Rochelle, le Dec. 1951  
Pr le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : Husson

M. BERNARD Emile  
Menuisier  
86 Ed Albert Ier  
ROYAN

Travaux de CHARPENTE & MENUISERIE QUINCAILLERIE  
concernant le Démontage et Remontage après Transformation  
d'un Baraquement à l'école de la Clairière au Fronton de l'Oasis

-----

S U P P L E M E N T

*Plantes*  
Pose de Plantes dans les Chais et Buanderie  
pour calfeutrement.

32m Linéaire à 5 Fs = 160 Fs

Coefficient du Mois d' Août 1951 serie La Rochelle 34,7

Soit 160 x 34,7 =

5 552 Fs

Rabais 20 %

1 110

Total.....

4 442  
-----

*Vu et Vérifié  
l'Architecte*

*Jourdain*

A. JOURDAIN  
ARCHITECTE  
10. R. DU D<sup>r</sup>-CALMETTE  
ROYAN. (Charente-M.)  
TÉLÉPH. N° 101

Agréé par le M. R. U.  
N° 7945 du 23-6-48